



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 3 juin 2021

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue à huis clos par vidéoconférence compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, le 3 juin 2021 à neuf heures (9h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Richard Forget, président, Carl-De Montigny, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier et Michel Bazinet, membre.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette et madame Manon Bissonnette, membres substitués et Gabrielle Labonté, secrétaire.

Était absente : Madame Anne-Guyline Legault, membre

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-06-54

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2021.

ADOPTÉE

2021-06-55

Nomination au poste de vice-président du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE

par la résolution 2021-05-43, monsieur Richard Forget a été nommé à titre président du conseil d'administration;

2021-06-56



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de nommer un nouveau vice-président;

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts nomme monsieur Carl De Montigny à titre de vice-président pour une période d'un an, soit du 1er juin 2021 au 1er juin 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-06-57

Caisse Desjardins – Signatures autorisées au compte

CONSIDÉRANT QU'

il y a eu nomination aux postes de président et vice-président du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, le tout effectif à compter du 1^{er} juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de mettre à jour les autorisations de signatures relatives à l'institution financière de la Régie ;

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte les conditions suivantes à l'effet que :

1. Deux signataires soient requis parmi les administrateurs de la Régie incendie des Monts, soit Richard Forget, président ou Carl De Montigny, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier ;
2. Ces mêmes personnes ont l'autorisation d'agir au nom de la Régie pour :
 - retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la Régie par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions .
3. L'institution financière recevra une copie de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

2021-06-58

Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 31 mai 2021.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-06-59

Comptes à payer

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 31 mai 2021, au montant de 197 013.06\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-06-60

Échange de services avec la municipalité de Saint-Donat

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM désire faire l'achat des équipements incendie énumérés ci-dessous à la municipalité de St-Donat ;

Quantité	Description	Prix Unitaire
16	Appareils respiratoires	200\$
7	Masques	50\$
7	Bouteilles	50\$
1	Habit de combat neuf	1 500\$
1	Habit de combat usagé	1 000\$
TOTAL		6 400\$

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de St-Donat désire faire une entente avec la Régie ;

CONSIDÉRANT QU'

un crédit soit inscrit à la RIDM en échange de services à la municipalité de St-Donat pour un montant équivalent à la vente de ces équipements incendie ;

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'entente d'échange de services à la municipalité de St-Donat pour un montant équivalent à la vente des équipements incendie, soit un maximum de 6 400\$;

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2021-06-61

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Nomination – Poste de lieutenant

CONSIDÉRANT QUE

suite à une réorganisation des équipes, monsieur Antoine Bélanger-Leclerc a été nommé à titre de pompier éligible par la résolution numéro 2020-09-72;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de combler un poste de lieutenant ;

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts procède à la nomination de monsieur Antoine Bélanger-Leclerc, à titre de lieutenant, effective à compter du 3 juin 2021, avec une période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés audit poste, le tout selon les dispositions de la convention collective.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-06-62

Démission – Justin Auger

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Justin Auger a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la démission de monsieur Justin Auger, effective le 10 mai 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-06-63

Demande de congé sans solde – Philippe Côté

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Philippe Côté, pompier, a transmis une demande de congé sans solde d'un maximum de six (6) mois ;

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la demande de congé sans solde d'un maximum de six (6) mois de monsieur Philippe Côté, pompier, effectif à compter du 3 juin 2021.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-06-64

Mise à pied – Employé matricule 0302

CONSIDÉRANT

la situation actuelle concernant l'employé matricule 0302 ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à la majorité des membres présents

Carl De Montigny votant contre

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts mette fin au lien d'emploi de l'employé matricule 0302 en date du 3 juin 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-06-65

Démission – Xavier-Pierre Robichaud

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Xavier-Pierre Robichaud a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte de la démission de monsieur Xavier-Pierre Robichaud, effective le 29 mai 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution

ADOPTÉE

2021-06-66

Période de questions d'ordre général

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Carl De Montigny, vice-président et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 10h10.


Richard Forget, président


Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier